

BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CYBERCRIMINALITE | RESULTS IN 2025



Le Bureau du Programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) à Bucarest, en Roumanie, mène une initiative globale visant à aider les pays à répondre efficacement à la menace croissante de la cybercriminalité et des preuves électroniques. Fondé sur la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) et ses protocoles, le C-PROC, en étroite coopération avec le **Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)**, se concentre sur l'harmonisation de la législation en matière de cybercriminalité, l'amélioration des connaissances et des compétences des représentants de la justice pénale, le développement d'unités de lutte contre la cybercriminalité et de criminalistique numérique, et la promotion de la coopération interinstitutionnelle et internationale, conformément aux normes en matière de droits humains.

EN CHIFFRES : UNE PLATEFORME D'ACTION (AU 1ER JANVIER 2026)



47 MEMBRES DU PERSONNEL DEDIES.



7 PROGRAMMES ET PROJETS, DONT :

- 5 PROGRAMMES CONJOINTS DE L'UE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE.
- 1 PROJET FINANCE PAR DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.
- 1 PROJET FINANCE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR L'UKRAINE.

POURQUOI VOTRE IMPLICATION EST IMPORTANTE

La cybercriminalité ne connaît pas de frontières. Grâce au soutien continu des donateurs, le C-PROC peut étendre ces efforts essentiels, en veillant à ce que chaque région soit mieux équipée pour faire respecter l'état de droit dans le cyberspace.

IMPACT DES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CYBERCRIMINALITE



RENFORCEMENT DE LA REPOSE MONDIALE A LA CYBERCRIMINALITE

Le C-PROC a mené plus de 294 activités de renforcement des capacités à travers le monde, dont 75 axées spécifiquement sur les politiques et la législation. La collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux a favorisé la réforme législative et permis une action mondiale coordonnée contre la cybercriminalité.

SOUTENIR LA LUTTE DE L'UKRAINE POUR LA JUSTICE

Dans le contexte de l'agression russe contre l'Ukraine, le C-PROC a aidé les institutions ukrainiennes à renforcer les procédures de collecte, de conservation et d'utilisation des preuves électroniques de crimes de guerre et de violations flagrantes des droits humains. L'aide apportée comprenait la mise à jour de la législation nationale, l'élaboration de méthodes standardisées et des formations ciblées, afin de garantir la responsabilité grâce à l'intégrité des preuves numériques.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES AUTORITÉS DE JUSTICE PÉNALE

Les professionnels du droit et les agents des forces de l'ordre ont reçu une formation spécialisée sur les logiciels de rançon, le traçage des cryptomonnaies, les marchés du darknet, l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et l'utilisation des preuves électroniques. Ces efforts ont directement renforcé les réponses de la justice pénale, ce qui a donné des résultats tangibles dans les enquêtes, les poursuites et les opérations conjointes internationales.

ANTICIPER LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE MENACES

De l'utilisation abusive de l'IA et des actifs virtuels à la cyberviolence ainsi qu'à l'ingérence électorale, les exercices basés sur des scénarios et les formations multisectorielles du C-PROC ont aidé les pays à se préparer à faire face aux nouveaux risques numériques.

RENFORCER L'ENGAGEMENT MONDIAL EN FAVEUR DE NORMES COMMUNES

La portée de la Convention de Budapest continue de s'étendre : 81 parties en 2025, contre 76 un an plus tôt, auxquelles s'ajoutent 51 signataires de son deuxième protocole additionnel. Bon nombre de ces adhésions ont été rendues possibles grâce à l'action de sensibilisation, aux conseils techniques et à l'engagement soutenu du C-PROC.